

Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Restauration scolaire - Groupement de commandes

Rapport n° CP/2012/237

Service gestionnaire:

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé:

Ce rapport a pour objet le renouvellement d'une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Le restaurant scolaire du collège Lamartine de Bischheim accueille les collégiens de son propre établissement ainsi que ceux du collège Leclerc de Schiltigheim et aussi certains élèves des écoles maternelles et primaires de la ville de Bischheim.

Le restaurant scolaire ne dispose pas d'une cuisine de production mais il est équipé en conséquence pour pouvoir réceptionner et servir des repas prêts à consommer.

La ville de Bischheim dispose pour sa part de plusieurs sites de restauration au profit des élèves d'écoles maternelles et élémentaires ainsi que pour des accueils de loisirs.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Bischheim et le Conseil Général du Bas-Rhin a été signée pour l'année scolaire 2011–2012.

Dans un souci d'efficacité et de pérennité il est proposé de constituer à présent un groupement de commandes couvrant trois années scolaires de fonctionnement, tel que défini dans la convention annexée, permettant à la ville de Bischheim et au Conseil Général du Bas-Rhin de passer un marché pour l'achat de repas prêts à être consommés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat de repas prêts à être consommés (annexée au rapport)
- Autorise par ailleurs son président à signer cette convention à intervenir entre le Département et la Ville de Bischheim.

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL